



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

DDT
Service eau et Biodiversité
Bureau Police de l'eau
Affaire suivie par : Aurélie JEANJEAN
Tél : 05 63 22 25 05
Mèl : aurelie.jeanjean@tarn-et-garonne.gouv.fr

Accusé de réception d'un dossier complet

Saisine pour avis de l'autorité environnementale d'une demande d'examen au cas par cas au titre de l'article L122-1 IV du code de l'environnement

Projet : Augmentation de la puissance turbinée de la centrale hydroélectrique du moulin des Istournels

Localisation : BRUNIQUEL

Pétitionnaire : SARL Moulin des Istournels

L'autorité environnementale a reçu le dossier complet le : 17 octobre 2023

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le : 20 novembre 2023

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,